

**COMMISSION PREPARATOIRE DE  
L'ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION  
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES**

CTBT/PC/I/22  
13 mars 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Première session  
New York, 20-22 novembre 1996  
Genève, 3-7 mars 1997

**RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DE LA COMMISSION PREPARATOIRE  
DE L'ORGANISATION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE  
DES ESSAIS NUCLEAIRES**

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	3
II. ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION PREPARATOIRE . . . . .	3
A. Première partie de la première session . . . . .	3
B. Deuxième partie de la première session . . . . .	5
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS . . . . .	6

ANNEXES

- I. Rapport du Groupe de travail A
- II. Rapport du Groupe de travail B
- III. Liste des documents
- IV. Programme de travail pour le reste de 1997

## I. INTRODUCTION

1. Le 10 septembre 1996, l'Assemblée générale, par sa résolution 50/245, a adopté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et prié le Secrétaire général, en sa qualité de dépositaire du Traité, de l'ouvrir à la signature aussitôt que possible. Le Traité a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 et, à la date du 7 mars 1997, 142 Etats étaient devenus signataires.

2. Le 19 novembre 1996, les Etats signataires du Traité ont tenu une réunion présidée par l'ambassadeur Mark Moher, du Canada, et adopté une résolution approuvant le "Texte sur la constitution d'une commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires", figurant dans le document CTBT/MSS/RES/1.

## II. ORGANISATION ET TRAVAUX DE LA COMMISSION PREPARATOIRE

3. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a tenu sa première session du 20 au 22 novembre 1996 à New York, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et du 3 au 7 mars 1997 à Genève. Les 116 Etats signataires ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, El Salvador, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée équatoriale, Haïti, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zambie.

### A. Première partie de la première session

4. La première session de la Commission préparatoire a été ouverte par M. Prvoslav Davinic, directeur du Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement, au nom du Secrétaire général de l'ONU.

5. A sa 1ère séance plénière, le 20 novembre 1996, la Commission préparatoire a élu par acclamation l'ambassadeur Jacob S. Selebi, représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales, président de la première session. M. Lin Kuo-Chung, secrétaire de la Commission des questions de désarmement et de la sécurité internationale de l'Assemblée générale des Nations Unies, a fait office de secrétaire de la Commission préparatoire pour la première session.

6. La Commission a adopté l'ordre du jour de la session figurant dans le document CTBT/PC/I/1/Rev.1.

7. La Commission a adopté son règlement intérieur provisoire figurant dans le document CTBT/PC/I/2 et Corr.1, et a aussi adopté à cet égard une décision contenue dans le document CTBT/PC/I/15/Rev.1. En liaison avec l'adoption du règlement intérieur provisoire, le Président de la Commission a donné lecture d'un texte portant sur l'article 34 (Interprétation) :

"En premier lieu, il est noté que des services d'interprétation dans toutes les langues de la Commission seront assurés pour toutes les séances plénières et toutes les réunions des organes subsidiaires créés directement par la Commission et lui faisant directement rapport.

En second lieu, s'agissant des réunions d'autres organes subsidiaires qui se dérouleront normalement dans une langue de travail officielle, des services d'interprétation à partir d'une ou de plusieurs autres langues de la Commission et vers l'une ou plusieurs de ces langues seront assurés, sous réserve qu'un membre en fasse préalablement la demande."

Le règlement intérieur provisoire de la Commission prévoyait : a) une commission de vérification des pouvoirs composée de six membres, nommés par la Commission sur proposition du Président; b) les organes subsidiaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions; c) un président, six vice-présidents et d'autres représentants élus, selon qu'elle le jugerait nécessaire; et d) un secrétariat technique provisoire composé du Secrétaire exécutif et du personnel jugé nécessaire.

8. La Commission préparatoire a élu par acclamation cinq vice-présidents sur la base des régions géographiques convenues : Algérie (Etats d'Afrique), Fédération de Russie (Etats d'Europe orientale), Argentine (Etats d'Amérique latine et des Caraïbes), Canada (Etats d'Amérique du Nord et d'Europe occidentale) et Indonésie (Etats d'Asie du Sud-Est, du Pacifique et de l'Extrême-Orient). La Commission a aussi élu par acclamation les Etats signataires ci-après membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Costa Rica, Kenya, Iles Marshall, Roumanie et Suède.

9. La Commission a adopté son règlement financier provisoire, figurant dans le document CTBT/PC/I/7 et Corr.1; elle a aussi adopté à ce sujet une décision contenue dans le document CTBT/PC/I/6/Rev.2.

10. La Commission a adopté ses statut et règlement provisoires du personnel, figurant dans le document CTBT/PC/I/8/Rev.1.

11. La Commission a pris note du rapport sur les engagements du pays hôte qui lui a été soumis par le Gouvernement autrichien (CTBT/PC/I/11/Add.1) et a adopté l'accord avec le pays hôte figurant à l'annexe du document CTBT/PC/I/11/Add.1. Elle a aussi adopté en liaison avec cet accord une décision figurant dans le document CTBT/PC/I/11/Rev.1.

12. A sa 3ème séance plénière, le 22 novembre 1996, la Commission préparatoire, faute de temps pour examiner plusieurs questions en suspens inscrites à l'ordre du jour, a décidé a) de suspendre la première session

et de la reprendre du 3 au 11 mars 1997 à Genève; b) de prier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution de la Réunion des Etats signataires adoptée le 19 novembre 1996 (CTBT/MSS/RES/1), de continuer de fournir à la Commission, à la reprise de sa première session, l'assistance et les services nécessaires.

B. Deuxième partie de la première session

13. La reprise de la première session de la Commission préparatoire s'est tenue du 3 au 7 mars 1997 au Palais des Nations, à Genève.

14. La Commission préparatoire, à sa 4ème séance plénière, le 3 mars 1997, a élu le Bangladesh vice-président, conformément à l'article 7 du règlement intérieur provisoire, pour la région géographique du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud. Le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé à ce sujet des réserves sur ladite région géographique.

15. A la même séance plénière, la Commission préparatoire a décidé de nommer M. Wolfgang Hoffmann secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, initialement pour 24 mois, du 3 mars 1997 au 2 mars 1999, conformément aux dispositions et clauses figurant dans le document CTBT/PC/I/3/Rev.3.

16. A la même séance également, la Commission préparatoire a créé le Groupe de travail A, chargé de s'occuper des questions budgétaires et administratives, et a nommé à sa présidence l'ambassadeur Tibor Toth, de la Hongrie. La Commission a en outre créé le Groupe de travail B, chargé de s'occuper des questions de vérification, et a nommé à sa présidence M. Ola Dahlman, de la Suède. Il était entendu que les deux groupes de travail traiteraient entre autres de leur programme de travail pour le reste de 1997. Afin de faciliter les travaux des groupes de travail, la Commission a approuvé son calendrier indicatif des réunions pour la semaine du 3 au 7 mars.

17. La Commission préparatoire a décidé à la même séance d'établir son secrétariat technique provisoire à Vienne, comme indiqué dans le document CTBT/PC/I/12/Rev.2. Au sujet de cette décision, deux documents d'information étaient disponibles et devaient être lus en même temps que la décision comme confirmation des ententes sur lesquelles était basée ladite décision :

- l'organigramme indiquant la structure du Secrétariat technique provisoire, les pointillés n'indiquent pas des liens de subordination, mais plutôt de coopération;
- un document énumérant les candidats aux postes de la classe D-1, avec une brève notice biographique sur chaque candidat.

A cet égard, il est entendu que tous les postes de haut responsable seront soumis au principe du roulement entre les Etats signataires.

18. Conformément au mandat confié et au calendrier des réunions adopté, le Groupe de travail A a tenu trois séances sous la présidence de l'ambassadeur Tibor Toth, de la Hongrie. Au cours de ses débats, diverses vues ont été exprimées et différentes propositions ont été faites.

A l'issue de ses délibérations, le 7 mars, le Groupe de travail A a soumis son rapport à l'examen de la séance plénière de la Commission préparatoire, rapport distribué sous la cote CTBT/PC/I/WG.A/1.

19. Conformément au mandat confié et au calendrier des réunions adopté, le Groupe de travail B a tenu trois séances sous la présidence de M. Ola Dahlman, de la Suède. Au cours de ses débats, diverses propositions ont été avancées par les délégations. A l'issue de ses délibérations, le 7 mars, le Groupe de travail B a soumis son rapport à l'examen de la séance plénière de la Commission préparatoire, rapport distribué sous la cote CTBT/PC/I/WG.B/1.

20. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur provisoire, la Commission de vérification des pouvoirs a tenu sa lère séance le 5 mars 1997 et a choisi le représentant de la Roumanie comme coordonnateur. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné tous les pouvoirs remis par les Etats signataires pour la première session et a adopté son rapport, figurant dans le document CTBT/PC/I/19.

21. La Commission préparatoire a en outre, conformément à l'article 4 du règlement intérieur provisoire, le 7 mars, nommé le Népal sixième membre de la Commission de vérification des pouvoirs, pour la région géographique du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud.

22. Une liste des documents de la première session de la Commission préparatoire figure à l'annexe III du présent rapport de la Commission.

### **III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

23. La Commission préparatoire, à sa 5ème séance plénière, le 7 mars, a pris note du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

24. A la même séance, la Commission préparatoire a adopté le rapport du Groupe de travail A et les recommandations figurant dans ce rapport (annexe I du présent rapport).

25. A la même séance également, la Commission préparatoire a adopté le rapport du Groupe de travail B et les recommandations figurant dans ce rapport (annexe II du présent rapport).

26. A la même séance, la Commission préparatoire a décidé d'adopter la recommandation du Groupe de travail A et son programme de travail pour le reste de 1997, et la recommandation du Groupe de travail B et son programme de travail pour le reste de 1997, qui figurent à l'annexe IV du présent rapport de la Commission.

27. A la même séance, la Commission préparatoire a décidé d'adopter le budget pour 1996 et 1997 et le barème des quotes-parts des Etats signataires figurant dans le document CTBT/PC/I/5/Rev.4.

28. La Commission préparatoire, à la même séance, a examiné la date et l'ordre du jour possible de la deuxième session, figurant dans le document CTBT/PC/I/13/Rev.2, et a décidé de tenir sa deuxième session

du 12 au 16 mai 1997 à Vienne, avec l'ordre du jour figurant dans le document CTBT/PC/I/13/Rev.3.

29. La Commission préparatoire, également à la même séance, a décidé d'autoriser l'affectation d'un montant maximal de 20 millions de schillings autrichiens aux travaux nécessaires pour les bureaux du Centre international de données du Secrétariat technique provisoire à Vienne.

30. A sa 5ème séance plénière, le 7 mars 1997, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a adopté le rapport de sa première session, figurant dans le document CTBT/PC/I/22, et a clôturé la session.

ANNEXE I

Rapport du Groupe de travail A

**I. Introduction**

1. A sa quatrième séance plénière, le 3 mars 1997, la Commission préparatoire a décidé : a) de créer le Groupe de travail A pour l'assister dans l'examen des questions budgétaires et administratives; b) de nommer M. Tibor Tóth (Hongrie) à la présidence du Groupe de travail; et c) de prier le Groupe de travail de traiter entre autres de ce qui suit : i) budget et barème des quotes-parts de la Commission préparatoire pour 1998; ii) programme de travail pour le reste de 1997; iii) règlement intérieur; iv) règlement financier et règles de gestion financière; v) statut et règlement du personnel; et de constituer les groupes d'experts nécessaires.

2. Le Groupe de travail A a tenu trois séances du 3 au 7 mars 1997 sous la présidence de l'Ambassadeur Tibor Tóth. M. Michael Cassandra, spécialiste des questions politiques au Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe de travail.

**II. Programme de travail pour le reste de 1997**

3. Le Groupe de travail A a décidé de concentrer ses travaux pendant les trois séances à sa disposition sur l'examen d'un programme de travail pour le reste de 1997. A ce sujet, il a aussi examiné un calendrier des réunions pour la même période. Le Président du Groupe de travail B a été invité à participer à l'examen du programme de travail et du calendrier des réunions.

4. Le Groupe de travail A **recommande que la Commission préparatoire adopte le programme de travail pour le reste de 1997** (Annexe IV du rapport de la première session de la Commission préparatoire (CTBT/PC/I/22)). Il **recommande en outre que la Commission préparatoire adopte le calendrier des réunions** joint au programme de travail.

**III. Groupe des finances**

5. En application de l'article 14.1 du règlement financier provisoire de la Commission préparatoire (CTBT/PC/I/7 et Corr.1), le Groupe de travail A **recommande que la Commission préparatoire crée un groupe des finances à sa deuxième session.**

**IV. Adoption du rapport**

6. A sa 3ème séance, le 7 mars 1997, le Groupe de travail A a adopté son rapport avec les modifications apportées.

ANNEXE II

Rapport du Groupe de travail B

1. La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à sa 4ème séance plénière, le 3 mars 1997, a décidé :

- a) De créer le Groupe de travail B, pour l'aider à examiner les questions de vérification, et de l'autoriser à constituer les groupes d'experts nécessaires;
- b) De nommer M. Ola Dahlman (Suède) à la présidence du Groupe de travail;
- c) De prier le Groupe de travail B de traiter entre autres de ce qui suit :
  - i) Programme de travail pour le reste de 1997.

2. Le Groupe de travail B a tenu trois séances sous la présidence de M. Ola Dahlman, de la Suède, les 5 et 6 mars 1997. Mme Jenifer Mackby, spécialiste des questions politiques (hors classe) au Centre des Nations Unies pour les affaires de désarmement, a fait office de secrétaire du Groupe de travail.

3. Le Groupe de travail recommande que la Commission préparatoire adopte le programme de travail pour le reste de 1997 (Annexe IV du rapport de la première session de la Commission préparatoire (CTBT/PC/I/22)), qui prévoit la tenue d'une réunion Groupe de travail/experts du 7 au 18 avril 1997.

4. A sa 3ème séance, le 6 mars 1997, le Groupe de travail a adopté son rapport, avec les modifications apportées, qui sera joint au rapport de la Commission préparatoire (Annexe II).

ANNEXE III

Liste des documents

CTBT/PC/I/1/Rev.1	Ordre du jour.
CTBT/PC/I/2 et Corr.1	Règlement intérieur provisoire de la Commission préparatoire (Adopté le 20 novembre 1996).
CTBT/PC/I/3/Rev.3	Nomination du Secrétaire exécutif : Clauses et conditions : Décision (Adoptée le 3 mars 1997).
CTBT/PC/I/4/Rev.1	Préparation de la deuxième session de la Commission préparatoire : projet de programme de travail.
CTBT/PC/I/5/Rev.4	Adoption du budget pour 1996 et 1997 et du barème des quotes-parts des Etats signataires : Décision (Adoptée le 7 mars 1997).
- Annexe I	Budget pour la période allant du 20 novembre au 31 décembre 1996.
- Annexe I, Appendice	Dépenses non récurrentes engagées par le Secrétaire général en application de la résolution 50/245 de l'Assemblée générale.
- Annexe II	Budget pour la période allant du 1er janvier au 11 mars 1997.
- Annexe III	Budget pour la période allant du 12 mars au 31 décembre 1997.
- Annexe IV, partie I	Barème des quotes-parts pour les dépenses engagées en 1996 par le Secrétaire général en application de la résolution 50/245 de l'Assemblée générale.
- Annexe IV, partie II	Barème des quotes-parts pour les dépenses engagées en 1997 par le Secrétaire général en application de la résolution 50/245 de l'Assemblée générale et pour le budget de 1997 de la Commission préparatoire.
CTBT/PC/I/6/Rev.2	Règlement financier et règles de gestion financière provisoires : Décision (Adoptée le 20 novembre 1996).
CTBT/PC/I/7 et Corr.1	Règlement financier provisoire de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Adopté le 20 novembre 1996).

CTBT/PC/I/8/Rev.1	Statut et règlement provisoires du personnel : Décision (Adoptée le 20 novembre 1996).
CTBT/PC/I/9/Rev.2	Création des organes subsidiaires nécessaires : Groupe de travail A : Décision (Adoptée le 3 mars 1997).
CTBT/PC/I/10/Rev.4	Création des organes subsidiaires nécessaires : Groupe de travail B : Décision (Adoptée le 3 mars 1997).
CTBT/PC/I/11/Rev.1	Accord avec le pays hôte : Décision (Adoptée le 20 novembre 1996).
et Add.1	Rapport établi à l'intention de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur les engagements du Gouvernement du pays hôte, l'Autriche.
- Annexe	Accord avec le pays hôte.
CTBT/PC/I/12/Rev.2	Constitution du Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires : Décision (Adoptée le 3 mars 1997).
CTBT/PC/I/13/Rev.3	Date et ordre du jour possible de la deuxième session : Décision (Adoptée le 7 mars 1997).
CTBT/PC/I/14 et Corr.1	Structure indicative de la Commission préparatoire (Retiré).
CTBT/PC/I/15/Rev.1	Adoption du Règlement intérieur provisoire de la Commission préparatoire : Décision (Adoptée le 20 novembre 1996).
CTBT/PC/I/16	Election du Président et des autres membres du bureau de la Commission préparatoire : Décision (Adoptée les 20 et 22 novembre 1996).
et Add.1	Décision (Adoptée le 3 mars 1997).
CTBT/PC/I/17	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs : Décision (Adoptée le 22 novembre 1996).
et Add.1	Décision (Adoptée le 7 mars 1997).
CTBT/PC/I/18	Date et ordre du jour possible de la prochaine session : Décision (Adoptée le 22 novembre 1996).
CTBT/PC/I/19 et Corr.1	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.

CTBT/PC/I/20	Document de travail soumis par la France, intitulé "Evaluation/développement scientifique et technique au sein du STP".
CTBT/PC/I/21	Document de travail soumis par la Chine, intitulé "Programme de travail d'ensemble qu'il est proposé de mener en vue de mettre en place le dispositif de vérification institué par le Traité d'interdiction complète des essais".
CTBT/PC/I/22	Rapport de la première session de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (Adopté le 7 mars 1997).
- Annexe I	Rapport du Groupe de travail A
- Annexe II	Rapport du Groupe de travail B
- Annexe III	Liste des documents
- Annexe IV	Programme de travail pour le reste de 1997
CTBT/PC/I/WG.A/1	Projet de rapport du Groupe de travail A (la version finale du rapport figure à l'annexe I du rapport de la première session de la Commission préparatoire).
CTBT/PC/I/WG.B/1	Projet de rapport du Groupe de travail B (la version finale du rapport figure à l'annexe II du rapport de la première session de la Commission préparatoire).
CTBT/PC/I/CRP.1/Rev.2 (English only)	Provisional Budget: Background information.
CTBT/PC/I/CRP.2 (English only)	Draft Annex II to CTBT/PC/I/5, Part I, Scale of Assessment of States Signatories to the CTBT for the provisional budget and Part II, Scale of Assessment of non-recurrent expenditures incurred by the Secretary-General in accordance with General Assembly resolution 50/245.
CTBT/PC/I/CRP.3 et Corr.1 (English only)	Establishment of the Provisional Technical Secretariat: Organigramme (Retiré).
CTBT/PC/I/CRP.4 et Corr.1 (English only)	Establishment of the necessary subsidiary bodies: Organigramme (Retiré).
CTBT/PC/I/CRP.5/Rev.1	Projet de rapport de la première session de la Commission préparatoire.
- Annexe	Projet de programme de travail pour le reste de 1997.

CTBT/PC/I/CRP.6 (English only)	Draft Report of the Credentials Committee.
CTBT/PC/I/INF.1/Rev.5 (English only)	Provisional list of documents.
CTBT/PC/I/INF.2 (English only)	Provisional list of delegations (First Session, First Part).
CTBT/PC/I/INF.3 (English only)	List of Secretariat (First Session, First Part).
et Rev.1 (English only)	Secretariat (First Session, Second Part).
CTBT/PC/I/INF.4 (English only)	List of States Signatories.
CTBT/PC/I/INF.5 (English only)	Note by the Secretariat (Letter from the Chairman of the Preparatory Commission to Ambassador Kreid of Austria).
CTBT/PC/I/INF.6 (English only)	Financial situation of the Preparatory Commission (Presented by the Executive Secretary).
CTBT/PC/I/L.1	Adoption du programme de travail : projet de décision (Retiré).
CTBT/PC/I/MISC.1 (E/F/S)	Provisional List of delegations (First Session, First and Second Parts).
CTBT/PC/I/INF.7	List of delegations (First Session, First and Second Parts).

ANNEXE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE RESTE DE 1997

I

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LE GROUPE DE TRAVAIL A

PRINCIPES REGISSANT LES ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL A  
ET DE SES GROUPES D'EXPERTS

A. PRINCIPES GENERAUX

1. Le groupe de travail devrait tenir de brèves réunions d'organisation pendant les sessions de la Commission préparatoire, de façon à engager les travaux avec l'intention de tenir ensuite des sessions officielles et concentrées immédiatement avant la prochaine session de la Commission préparatoire, afin d'achever ses travaux, dans la mesure du possible, avant ladite session.
2. Les réunions des groupes d'experts et les réunions d'experts se tiendront en fonction des besoins. Les réunions du groupe de travail et celles des groupes d'experts ne devraient pas se tenir au même moment.
3. Les groupes d'experts ou réunions d'experts devraient présenter leurs rapports au groupe de travail à temps pour permettre à ce dernier de préparer les décisions de la session plénière de la Commission préparatoire.
4. Le groupe de travail devrait veiller à ce que tout rapport contenant des recommandations en vue d'une décision à la session de la Commission soit distribué au plus tard dix jours avant la décision de la plénière, de façon que celle-ci ait le temps de l'examiner.
5. Le Secrétaire exécutif devrait fournir les services d'appui appropriés aux réunions du groupe de travail et aux réunions d'experts.

B. PREPARATION DES REUNIONS

1. Les présidents des groupes d'experts ou réunions d'experts devraient être identifiés par la présidence bien avant les réunions programmées, et de préférence pendant la session de la Commission qui précède immédiatement l'intersession pour laquelle ces présidents sont désignés.
2. Les documents d'information ou de discussion préparés par les présidents des groupes d'experts avec l'assistance du secrétariat devraient être disponibles au moins une semaine avant les réunions programmées. Le secrétariat devrait aussi établir des documents d'information à la demande du groupe de travail ou des groupes d'experts.

C. COORDINATION DE L'ACTION

1. Les présidents des groupes de travail devraient coordonner régulièrement leurs activités en ayant à l'esprit le programme de travail de la Commission.
2. Les présidents des groupes de travail devraient aussi coordonner régulièrement leurs activités avec les présidents des réunions d'experts ou des groupes d'experts, et vice versa.

3. Pendant les sessions plénières, le président de la Commission devrait rencontrer les présidents des groupes de travail et des groupes d'experts pour coordonner leurs actions.

D. STRUCTURE DES RAPPORTS DES GROUPES D'EXPERTS

1. La structure des rapports des réunions d'experts ou des groupes d'experts devrait être rationalisée de façon à éviter la répétition d'idées et de propositions qu'ils ont déjà examinées et adoptées.

2. Les rapports des réunions d'experts ou des groupes d'experts devraient refléter le dernier état des différentes questions examinées.

E. TRADUCTION DES DOCUMENTS

1. Les rapports finals des réunions d'experts ou des groupes d'experts soumis au groupe de travail et à la Commission pour action, adoption ou décision seront traduits dans toutes les langues.

2. Les notes établies par le Secrétaire exécutif et les documents soumis par les Etats membres qui appellent une attention spéciale ou une décision de la Commission seront aussi traduits dans toutes les langues.

TACHES ET CALENDRIER DU GROUPE DE TRAVAIL A POUR 1997

**Première intersession (mars-mai 1997)**

- Achever le règlement financier
- Commencer à travailler sur le statut du personnel et les autres questions de personnel
- Commencer à travailler sur le règlement intérieur
- Programme de travail pour 1998 (structure)
- Budget pour 1998 (structure)

**Deuxième Prepcom (mai 1997)**

- Examiner et adopter le règlement financier
- Examiner et adopter, si possible, un projet de statut du personnel et examiner d'autres questions de personnel
- Examiner et adopter, si possible, un projet de règlement intérieur
- Confier au STP l'élaboration :
  - a) des règles de gestion financière
  - b) du règlement du personnel

**Deuxième intersession (mai-septembre 1997)**

- Commencer à travailler sur un projet de budget pour 1998
- Commencer à travailler sur un projet de programme de travail pour 1998
- Achever le statut du personnel et terminer l'examen des autres questions de personnel
- Achever le règlement intérieur, si nécessaire
- Etablir des projets d'accords ou d'arrangements types

**Troisième Prepcom (septembre 1997)**

- Examiner le projet de règles de gestion financière établi par le STP
- Examiner le projet de règlement du personnel établi par le STP
- Adopter le statut du personnel et prendre des décisions sur les autres questions de personnel

- Adopter le règlement intérieur, si ce n'est pas déjà fait
- Examiner le projet de budget pour 1998
- Examiner le projet de programme de travail pour 1998

**Troisième intersession (septembre-décembre 1997)**

- Achever le budget pour 1998
- Achever le programme de travail pour 1998

**Quatrième Prepcom (décembre 1997)**

- Adopter le budget pour 1998
- Adopter le programme de travail pour 1998
- Adopter les règles de gestion financière
- Adopter le règlement du personnel

II

**PROGRAMME DE TRAVAIL RELATIF A LA VERIFICATION :  
GROUPE DE TRAVAIL B ET SECRETARIAT TECHNIQUE PROVISOIRE**

Le programme de travail présenté ci-après est fondé sur le document CTBT/MSS/L.1, en particulier les paragraphes 8, alinéa c), 12, 13, 14 et 15 ainsi que l'annexe I, où sont tracées les tâches de la Commission préparatoire qui seront confiées au Groupe de travail B et au Secrétariat technique provisoire.

Les travaux relatifs à la vérification seront exécutés tant dans le cadre du Groupe de travail B que dans celui du Secrétariat technique provisoire. Le Groupe de travail B apportera un concours à la Commission préparatoire en lui faisant des recommandations sur les objectifs à réaliser et les tâches à exécuter afin de constituer peu à peu le système de vérification ainsi qu'en évaluant les incidences financières et en définissant les exigences et les prescriptions techniques, selon qu'il conviendra. En outre, le Groupe de travail B devrait aider la Commission préparatoire à suivre le progrès des travaux du Secrétariat technique provisoire. Ce dernier exécutera les tâches que lui confiera la Commission préparatoire. Il traduira dans les faits les décisions prises quant à l'établissement et à l'exploitation d'un système de vérification provisoire.

Il va de soi que le programme de travail pour 1997 et ceux qui seront adoptés par la suite doivent être fondés sur les installations de vérification déjà disponibles. Grâce aux travaux faits par un grand nombre de pays dans le cadre de la Conférence du désarmement et de son groupe spécial d'experts scientifiques, il existe d'ores et déjà des moyens importants, soit un prototype de centre international de données et des réseaux de surveillance mondiaux expérimentaux. Ces réseaux de stations, qui devront satisfaire aux prescriptions qu'établira la Commission préparatoire, sont tous constitués en partie aujourd'hui, encore qu'à des degrés différents (cela tient à la nature des techniques en jeu). Le réseau sismologique primaire du SSI est déjà constitué à 64 % tandis que le réseau de surveillance des infrasons ne l'est qu'à 2 %. Le réseau sismologique auxiliaire est constitué à 32 %, le réseau de surveillance hydroacoustique, à 27 %, et le réseau de surveillance des radionucléides, à 15 %.

Le programme de travail pour 1997 qui est proposé ici est axé sur la mise en place d'un régime de vérification qui satisfasse aux exigences en la matière, auxquelles est subordonnée l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais. En 1997, le gros des travaux sera consacré à l'élaboration des prescriptions et recommandations qui seront soumises à la Commission préparatoire pour adoption et sera exécuté par le Groupe de travail B. Le Secrétariat technique provisoire, quant à lui, commencera à se mettre en place.

En 1997, le Groupe de travail B devrait commencer à élaborer les spécifications techniques ainsi que les prescriptions, plans, politiques, principes directeurs, procédures et documents qu'exigent le SSI, le CID, l'infrastructure des communications et les inspections sur place. Il devrait également aider le Groupe de travail A à élaborer des textes types des accords à passer et des arrangements à prendre avec les pays où sont implantées

les installations à intégrer au SSI. Les propositions que ferait le Groupe de travail B concernant ces questions devraient fournir à la Commission préparatoire une base sur laquelle elle puisse prendre des décisions à l'avenir.

Le Groupe de travail B est autorisé à constituer des groupes d'experts et d'autres organes subsidiaires, selon qu'il conviendra, ainsi qu'à convoquer des réunions de tels organes dans les limites des ressources budgétaires qui lui sont allouées.

Les travaux de la Commission préparatoire, du Groupe de travail B et du Secrétariat technique provisoire exigent un personnel qualifié, recruté dans le monde entier. Les spécialistes voulus ne sont pas légion, aussi faudrait-il lancer sans attendre, dans le cadre de la Commission préparatoire, un programme complet de formation aux différentes techniques de vérification qui seront employées. Le Groupe de travail B devrait élaborer et exécuter un programme de préparation des personnes appelées à être affectées au Secrétariat technique provisoire à Vienne aussi bien que de celles qui travailleraient dans les installations nationales. Un plan de formation devrait être présenté à la Commission préparatoire lors de sa deuxième session et un programme de formation international devrait être mis à exécution en 1997.

Le Groupe de travail B devrait présenter à la Commission préparatoire lors de sa deuxième session une proposition concernant les procédures à suivre pour effectuer un contrôle technique de la mise sur pied du SSI et du CID et fournir des avis techniques spécialisés et intégrés sur des questions relatives à la surveillance ainsi qu'à la communication et l'analyse des données.

Lors de sa deuxième session, la Commission préparatoire devrait assumer la responsabilité du troisième Essai technique du Groupe spécial d'experts scientifiques (GSETT-3) ainsi que d'autres essais techniques en cours. Le Groupe de travail B devrait élaborer un plan suivant lequel la Commission préparatoire se chargerait des opérations, étant entendu que celles-ci continueraient à être financées à titre volontaire par les pays d'implantation. La Commission devrait recommander aux Etats qu'ils continuent à exploiter les installations qui ont servi à l'élaboration de ce prototype de système de surveillance sismologique ou à la réalisation d'autres essais techniques, afin qu'il soit possible de poursuivre sans interruption l'exploitation et l'extension du SSI, y compris le prototype de CID, et de continuer à évaluer et étalonner le système. Le Groupe de travail B devrait prendre les dispositions requises pour coordonner provisoirement les essais en question, en attendant la convocation de la deuxième session de la Commission préparatoire.

Le Groupe de travail B devrait élaborer des propositions, assorties d'un estimatif des coûts, concernant les travaux de vérification que lui-même et le Secrétariat technique provisoire devraient effectuer en 1998. Ces propositions initiales seraient présentées à la Commission préparatoire lors de sa troisième session.

Le Secrétariat technique provisoire commencera à se mettre en place en 1997. Son programme de travail sera donc limité. Il devrait entreprendre

notamment le recrutement progressif de spécialistes dans le domaine de la vérification et l'aménagement des équipements du Vienna International Centre (VIC), en particulier ceux qui sont destinés au CID. Le Secrétariat technique provisoire devrait aider le Groupe de travail B à organiser des réunions, à exécuter des programmes de formation et à réaliser des études des stations existantes et de sites où seraient implantées de nouvelles stations. En outre, il devrait commencer à passer des accords ou à prendre des arrangements concernant les installations intégrées au SSI. Il devrait également acheter et installer le matériel informatique dont le CID aura besoin initialement, acquérir et mettre en place les logiciels du CID et commencer à acheter et installer le matériel nécessaire aux stations intégrées au SSI.

On trouvera ci-après une liste indicative des tâches que le Groupe de travail B devrait accomplir en 1997 et un calendrier provisoire des travaux. La Commission préparatoire devrait revoir cette liste à des sessions ultérieures. La suite porte sur l'organisation et l'échelonnement des travaux du Groupe B et des experts.

**TACHES ET CALENDRIER DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL B EN 1997**

On trouvera ci-dessous une liste indicative des tâches que le Groupe de travail B devrait accomplir en 1997 ainsi qu'un calendrier provisoire des travaux. Il est suggéré de tenir encore trois sessions de la Commission préparatoire en 1997, encore que ce nombre ne préjuge pas des décisions que la Commission prendra à cet égard. Le Groupe de travail B devrait présenter à la Commission préparatoire les documents et propositions prévus selon le plan indiqué ci-après. La Commission devrait revoir cette liste à ses prochaines sessions.

**Deuxième session de la Commission préparatoire**

- Etablir un plan initial pour la mise en service graduelle du Centre international de données (CID) et du Système de surveillance international (SSI) et l'exécution des tâches y relatives
- Etablir un programme de formation complet à l'intention du personnel du CID et étudier la possibilité d'établir un programme analogue pour les personnes appelées à travailler au sein du SSI
- Elaborer une proposition concernant les procédures à suivre pour effectuer un contrôle technique de la mise sur pied du SSI et du CID et fournir des avis techniques spécialisés et intégrés sur des questions relatives à la surveillance ainsi qu'à la communication et l'analyse des données
- Elaborer un plan suivant lequel la Commission préparatoire assumerait la responsabilité du GSETT-3 ainsi que d'autres essais techniques en cours
- Définir les exigences en matière d'authentification des données

*Pour le CID*

- Elaborer les spécifications du logiciel et du matériel
- Elaborer et revoir un plan général d'achat du matériel informatique et contrôler les premières commandes d'équipements
- Définir les lignes générales du manuel d'exploitation du CID
- Etablir un premier document sur les méthodes de travail du CID
- Engager les travaux sur les critères de filtrage des événements

- Pour le SSI*
- Aider le Groupe de travail A à élaborer des textes types des accords que le Secrétariat technique provisoire passera et des arrangements qu'il prendra pour les études de site, le recensement des stations existantes et l'installation de nouvelles stations à intégrer au SSI
  - Elaborer les prescriptions relatives aux stations
  - Elaborer des plans en vue du recensement des stations existantes ainsi que de la vérification de leurs qualités et caractéristiques techniques, notamment, en vue d'une évaluation de l'ampleur et du coût des travaux nécessaires pour mettre les stations à niveau
  - Elaborer des principes de sélection des sites de stations de surveillance des gaz rares et commencer les travaux en vue de déterminer quelles seront les 40 stations du réseau de 80 stations de surveillance des radionucléides qu'il sera proposé de doter de moyens de détection des gaz rares à l'entrée en vigueur du Traité
  - Elaborer les grandes lignes d'un manuel pour chacune des techniques utilisées aux fins du SSI
- Pour la Commission*
- Revoir les exigences en ce qui concerne les communications et identifier les formules qui pourraient être adoptées pour l'établissement d'une infrastructure mondiale des communications
- Pour les inspections sur place*
- Etablir des propositions initiales concernant les principes directeurs et les procédures à suivre pour l'exécution des inspections sur place et l'établissement d'une infrastructure sur laquelle s'appuiera le régime d'inspection.

### **Troisième session de la Commission préparatoire**

- Réexaminer le plan initial pour la mise en service progressive du Centre international de données et du Système international de surveillance et l'exécution des tâches prévues
- Elaborer des propositions, assorties d'un estimatif des coûts, concernant les travaux de vérification que le Groupe de travail B et le Secrétariat technique provisoire effectueront en 1998
- Exécuter un programme de formation du personnel du CID et du SSI
- Revoir le plan de recrutement du personnel du Secrétariat technique provisoire qui sera chargé de la vérification (pour 1998)

- Pour le CID*
- Etablir un rapport d'évaluation des méthodes d'analyse employées au CID, des capacités de traitement des données du Centre, de ses logiciels et des documents relatifs aux logiciels
  - Elaborer un projet de manuel d'exploitation du CID
- Pour le SSI*
- Proposer des politiques en matière d'achat et d'installation des équipements des stations
  - Elaborer des projets de manuel pour le SSI
  - Elaborer des plans en vue de la mise en place du réseau de stations ainsi que de la mise en service et de l'homologation des stations
  - Donner des avis sur la configuration que devront avoir les stations de surveillance des infrasons et de surveillance hydroacoustique compte tenu du milieu d'implantation
- Pour la Commission*
- Elaborer un plan initial pour l'établissement d'une infrastructure mondiale des communications
- Pour les inspections sur place*
- Affiner les propositions concernant les principes directeurs et les procédures à suivre pour l'exécution des inspections sur place et l'établissement d'une infrastructure sur laquelle s'appuiera le régime d'inspection
  - Déterminer les besoins initiaux en ce qui concerne le matériel d'inspection à acheter et la logistique

**Quatrième session de la Commission préparatoire**

- Elaborer des propositions définitives concernant les travaux de vérification que le Groupe de travail B et le Secrétariat technique provisoire effectueront en 1998
- Revoir les besoins pour l'acquisition du matériel à acheter en 1998 et faire des recommandations selon que de besoin

**ORGANISATION ET ECHELONNEMENT DES TRAVAUX  
DU GROUPE B ET DES EXPERTS**

Les travaux relatifs à la vérification menés par le Groupe B et les experts devraient être organisés d'une manière rationnelle et parfaitement transparente de telle sorte que tous les Etats puissent y participer activement. Ils devraient être effectués durant des périodes courtes et, autant que possible, en fonction directe des sessions de la Commission préparatoire; il conviendrait d'utiliser des techniques de communication modernes afin que les experts puissent aussi participer aux travaux de chez eux par le biais de la télécopie et du courrier électronique. Des arrangements visant à faciliter le recours à ces moyens seront mis au point prochainement. Le plan proposé ci-après tient compte, dans la mesure du possible, de ces soucis.

Il est proposé d'organiser les travaux du Groupe B en fonction de deux idées essentielles :

- Les travaux devraient être orientés vers les tâches à accomplir et ceux des experts devraient être axés spécifiquement sur les tâches fixées par la Commission préparatoire. Il serait ainsi possible de mieux cibler les travaux, d'y faire participer activement un plus grand nombre de personnes et de procéder avec plus de souplesse que ne le permettraient des groupes d'experts plus ou moins permanents;
- Les réunions du Groupe de travail B et celles des experts devraient être intégrées et se tenir durant des périodes courtes. Il serait ainsi plus facile d'effectuer des travaux qui seraient largement tributaires des déplacements que devraient effectuer les experts pour venir de leur pays aux réunions, sans compter les économies à réaliser et la plus grande transparence des activités, en règle générale.

Ces idées ont été concrétisées dans le cycle des travaux qui est proposé ici pour la période s'étendant de la première à la deuxième session de la Commission préparatoire. Les réunions intégrées du Groupe B et des experts auraient lieu comme il est indiqué ci-après : le Groupe tiendrait une session de quelques jours immédiatement après la première session de la Commission et une autre, plus longue, entre la première et la deuxième session de la Commission, soit du 7 au 18 avril 1997.

<b>Première session de la Commission</b>	Groupe B 3-4 jours	Travaux intersessions dirigés par des animateurs	Groupe B 2 semaines	Traduction des documents	<b>Deuxième session de la Commission</b>	Groupe B
--	-----------------------	--	------------------------	--------------------------	--	----------

La méthode de travail serait grosso modo la suivante :

- 1) Durant la session qu'il tiendrait immédiatement après la première session de la Commission préparatoire, le Groupe de travail B serait appelé à :
  - Revoir et analyser le programme de travail établi pour le Groupe par la Commission et identifier les tâches concrètes à accomplir avant la deuxième session de la Commission;
  - Nommer pour chaque tâche un animateur (task leader), qui serait chargé de conduire les débats des experts et d'établir un projet de rapport sur la question considérée;
  - Procéder à un débat initial au sein du Groupe et, au besoin, lors des réunions d'experts, sur l'orientation des travaux à effectuer avant la session suivante du Groupe.
- 2) Entre les sessions du Groupe de travail B, chaque animateur serait appelé à :
  - Travailler largement et dans la transparence avec les experts des Etats signataires, à l'aide des moyens de communication disponibles, en vue de l'élaboration d'un projet de rapport.
- 3) Lors de la session qu'il tiendrait entre la première et la deuxième session de la Commission préparatoire, le Groupe de travail B serait appelé à :
  - Revoir les projets de rapport établis par les animateurs;
  - Tenir selon les besoins des réunions et des consultations d'experts touchant différentes tâches, avec l'aide des animateurs;
  - Elaborer les recommandations à faire à la Commission préparatoire sur la base des rapports présentés.

L'échelonnement des sessions du Groupe de travail B devrait être revu après la deuxième session de la Commission, compte tenu de l'expérience acquise, afin de mieux concentrer les réunions autour des sessions de la Commission, si possible. La Commission préparatoire devrait évaluer le progrès des travaux du Groupe B et des experts et modifier selon les besoins le calendrier des réunions.

Aux fins de planification, le nombre total des séances du Groupe de travail B a été fixé à 23 pour 1997. Le nombre de séances que tiendront les experts dépendra des tâches à accomplir effectivement.

Appendice

PROGRAMME DES REUNIONS DES GROUPES DE TRAVAIL A ET B POUR LA PREMIERE INTERSESSION  
(10 MARS - 12 MAI)

	Matin	Après-midi
1er avril	WGA : FRR/SRR	WGA : Programme de travail/règlement intérieur
2 avril	IM/EMA : FRR	IM/EMA : SRR
3 avril	IM/EMA : FRR	IM/EMA : SRR
4 avril	IM/EMA : FRR	IM/EMA : SRR

	Matin	Après-midi
7 avril	WGB : Adoption de l'ordre du jour Présentation des rapports par les animateurs et discussion	WGB : Présentation des rapports par les animateurs et discussion Organisation des réunions d'experts
8 avril	EMB <sup>1</sup>	EMB <u>1</u> /
9 avril	EMB <u>1</u> /	EMB <u>1</u> /
10 avril	EMB <u>1</u> /	WGB : Revue des résultats des réunions d'experts EMB <u>1</u> /
11 avril	EMB <u>1</u> /	EMB <u>1</u> /

	Matin	Après-midi
14 avril	EMB <u>1</u> /	WGB : Présentation et discussion des projets de rapport du WGB sur les diverses tâches
15 avril	EMB <u>1</u> /	EMB <u>1</u> /
16 avril	EMB <u>1</u> /	
17 avril	EMB <u>1</u> /	EMB <u>1</u> /
18 avril	WGB : Adoption des rapports du WG sur les diverses tâches Adoption du rapport contenant les recommandations du WGB à la PrepCom sur chaque tâche Questions diverses Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion	

	Matin	Après-midi
28 avril	IM/EMA : Programme de travail et budget pour 1998	IM/EMA : Programme de travail et budget pour 1998
29 avril	WGA : FRR	WGA : SRR
30 avril	WGA : Règlement intérieur	WGA : Programme de travail et budget pour 1998

WG : Groupe de travail  
IM : Réunion informelle  
EM : Réunion d'experts ou réunion d'un groupe d'experts  
FRR : Règlement financier et règles de gestion financière  
SRR : Statut et règlement du personnel

1 . Réunions présidées par les animateurs ("task-leaders").

-----